

VŒU DE L'EXECUTIF RELATIF A LA REPRISE DU PERSONNEL DE CYCLOCITY

En réponse aux vœux déposés par :

- David Belliard, Anne Souyris, Sandrine Méès, Jérôme Gleyzes, Jacques Boutault et les élus du Groupe Ecologiste de Paris,
- Nicolas Bonnet-Oulaldj et les élus communistes Front de Gauche,
- Danièle Simonnet

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole a classé en tête l'offre du consortium Smoovengo pour la gestion du service Vélib' à partir de janvier 2018 ;

Considérant que, le 12 avril, ce choix a été approuvé à la quasi-unanimité par les collectivités adhérentes au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ;

Considérant que, suite à ce choix, les salariés de Cyclocity, filiale de JC Decaux, gestionnaire actuel de Vélib', ont manifesté à plusieurs reprises pour exprimer leur inquiétude légitime quant à leur avenir professionnel ;

Considérant que les salariés ont notamment été reçus par l'adjoint à la maire de Paris en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public, Christophe Najdovski, qui leur a réaffirmé l'extrême vigilance de la Ville de Paris sur l'évolution de leurs situations, ainsi qu'il l'avait déjà assuré lors du conseil de Paris d'avril 2017 ;

Considérant que le groupement Smoovengo s'est engagé dans son offre à offrir aux salariés actuels qui le souhaiteraient la possibilité de rejoindre les rangs de sa société d'exploitation dédiée au nouveau marché Vélib' ;

Considérant que des responsables du consortium Smoovengo ont confirmé dans la presse « avoir une forte volonté de continuer avec des travailleurs qui connaissent le mieux Vélib' » et ont considéré que « les salariés du Vélib' actuel sont tout à fait prioritaires » ;

Considérant par ailleurs qu'il est de la responsabilité de l'employeur actuel, Cyclocity, de rechercher une solution de reclassement pour ses salariés, en priorité dans l'entreprise, ou à défaut dans les entreprises du groupe, JC Decaux, auquel elle appartient ;

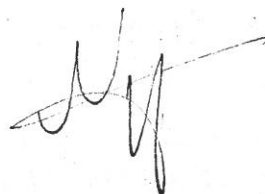
Considérant que, par ordonnance du 4 mai 2017, le tribunal administratif de Paris a rejeté le référé déposé par la société JC Decaux visant à l'annulation de la décision d'attribution et de la procédure de passation du marché de vélos en libre-service Vélib' ;

Considérant que le processus de recrutement du personnel par Smoovengo va pouvoir être initié, la notification du marché étant effective ;

Considérant que le volet social constitue un enjeu essentiel dans la période de transition entre les deux marchés Vélib' qui va s'ouvrir.

Sur proposition de l'exécutif, le conseil de Paris émet le vœu que :

La Ville de Paris sollicite le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole, en charge de la gestion du service Vélib', afin que soit rappelée au prestataire actuel, JC Decaux, et au prestataire futur, Smoovengo, la nécessité de trouver une solution d'emploi, respectueuse des contrats de travail et des obligations sociales, pour l'ensemble des salariés de Cyclocity et qu'il mette en place un suivi social de la transition entre les marchés Vélib' 1 et Vélib' 2.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.